

Lettre Municipale

OCTOBRE 2024

5 RÉUNIONS DE QUARTIERS, 8 PRÉOCCUPATIONS DOMINANTES

Chers Agyliens, chères Agyliennes,

Nous avons souhaité, au sein du Conseil municipal, aller à votre rencontre.

C'est pourquoi, avec notre Adjointe à la vie des quartiers, nous avons organisé cinq réunions de quartier, la dernière ayant eu lieu le 28 septembre dernier.

De ces longs dialogues matinaux avec vous, tous très conviviaux et constructifs, il est ressorti huit préoccupations dominantes :

- la sécurité routière ;
- l'eau ;
- la voirie et l'éclairage public ;
- les couvertures des gymnases et du Groupe scolaire ;
- les ordures ménagères ;
- les antennes relais de téléphonie mobile ;
- les transports scolaires ;
- la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

Nous consacrons ce bulletin municipal d'octobre à ces questions et aux premières réponses que nous pouvons apporter.

S'est ajouté un autre temps fort d'échange, le Forum des associations qui a eu lieu le 7 septembre. Cette rencontre a permis de compléter et de confirmer vos préoccupations essentielles.

Plus que jamais la commune apparaît comme la collectivité centrale de proximité en capacité d'apporter des réponses adaptées à la vie quotidienne des Habitants.

L'Equipe municipale travaille chaque jour avec comme principaux objectifs votre bien Vivre et votre Bien-être.

Avec nos sentiments dévoués.

Frédéric CUILLERIER
Maire de Saint-Ay,
et les membres du Conseil Municipal

1 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le constat : de nombreux Agyliens ont souligné des vitesses excessives, un stationnement anarchique et dangereux des véhicules, le non-respect des stops et du code de la route.

Depuis 30 ans, la Municipalité travaille de façon constante à l'amélioration de la sécurité routière : aménagement complet de la RD 2152 dans l'agglomération, installation de feux tricolores à des points stratégiques (entrées, sorties et centre-ville), zones à 30 km/h, création de giratoires et de passages surélevés et réducteurs de vitesse dans les lieux sensibles (écoles, collège...), réalisation de pistes cyclables et piétonnes sécurisées...



En réponse à ces trop nombreuses infractions, nous engageons une intensification des contrôles de vitesse, routiers et de stationnement par la police municipale et la gendarmerie. Nous allons également travailler dans le cadre de la commission municipale de sécurité routière ouverte aux Agyliens à de nouvelles actions. Toutes les propositions sont les bienvenues.

2 VOIRIE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC



Saint-Ay compte 25 km de voirie, qui se dégrade avec les intempéries et la circulation, et qui nécessite par conséquent un entretien régulier. La commission voirie définit chaque année les priorités en fonction des dégradations et états constatés. Nous consacrons en moyenne un budget d'environ 100 000€ par an à l'entretien de nos routes, trottoirs et placettes.

Quant à l'éclairage public, nous avons passé en Led plus de 500 candélabres et nous y avons ajouté l'extinction nocturne de 23h à 5h réalisant ainsi une économie sensible face à la hausse du coût de l'énergie. Nous regroupons les changements de lampes défectueuses afin de ne pas multiplier les interventions toujours coûteuses. Merci de patienter si la lampe face à votre maison est défectueuse. Nous l'avons prise en compte par notre système central informatisé de contrôle.

3 ORDURES MÉNAGÈRES ET POUBELLES PERMANENTES SUR LES TROTTOIRS

Un arrêté municipal en date du 2 janvier 2020 interdit de laisser en permanence les poubelles sur les trottoirs. Nous allons l'appliquer avec plus de rigueur. Attention aux amendes en cas de non-respects répétés.

Retrouvez cet arrêté sur le site internet de la ville - rubrique "Règlementation & arrêtés".



4 TRANSPORTS SCOLAIRES



Les parents nous signalent le non-respect des horaires d'arrivée au Lycée de Beaugency et des enfants laissés sur le trottoir faute de place dans les bus scolaires.

Nous sommes immédiatement intervenus auprès de la Région Centre Val de Loire en charge des transports scolaires. Nous suivons ce dossier au quotidien avec les parents.

A ce jour la consommation de l'eau du robinet sur la commune de Saint-Ay reste interdite, en vertu du principe de précaution.

Pour les autres usages, tels que la toilette, la cuisine, le lavage des légumes, la vaisselle... il n'y a pas de restriction.

VEOLIA, notre délégataire, en lien avec la Municipalité, travaille d'arrache-pied afin d'apporter des mesures correctives et solutionner ce problème récurant de présence importante de manganèse dans le réseau d'eau potable.

Depuis le courrier de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) en date du 26 juillet 2024 reçu par mail, recommandant d'éviter de boire l'eau du robinet, plusieurs mesures ont été immédiatement prises :

- **Le 26 juillet 2024** : arrêté municipal, appliquant le principe de précaution et interdisant la consommation de l'eau de boisson du robinet.
- **Le 26 juillet** : informations de l'interdiction sur Panneau Pocket et le site Internet.
- **Les 27, 28 et 29 juillet** : distribution d'une lettre d'information aux Agyliens.
- **Dès le 30 juillet**, mise en place de la distribution de bouteilles d'eau 3 fois par semaine aux habitants de la commune.
- **Le 2 août** : mise en service par Véolia de l'intercommunication et pose de clapets anti-retour entre le réseau de Saint-Ay et celui de Chaingy.
- Ce dispositif a permis d'augmenter le volume d'eau disponible pour réaliser les purges sur l'ensemble du réseau afin d'en extraire le manganèse.
- **Dès le 5 août** : organisation hebdomadaire de campagnes d'analyses réalisées par Véolia concernant 15 à 17 points répartis sur toute la commune.
- **Le 12 septembre** : mise en place du dispositif d'injection de chlore en sortie de forage pour oxyder le manganèse et le « piéger » dans la bêche afin de limiter l'apport de manganèse dissous dans le réseau.
- Purges ciblées sur les conduites en fonction des résultats des analyses.

Les dernières analyses réalisées à la suite des mesures prises, notamment le fait de « piéger » le manganèse en sortie du forage, montrent des signes encourageants. Nous observons en effet une baisse notable du taux de manganèse dans le réseau. Nous restons cependant encore, en partie, au-dessus du seuil national défini par l'ARS. Nous poursuivons nos investigations et faisons, avec les experts de Véolia, tout ce qui est possible pour que la situation rentre dans l'ordre le plus rapidement possible.



La distribution d'eau en bouteilles est maintenue pour tout le mois d'octobre.

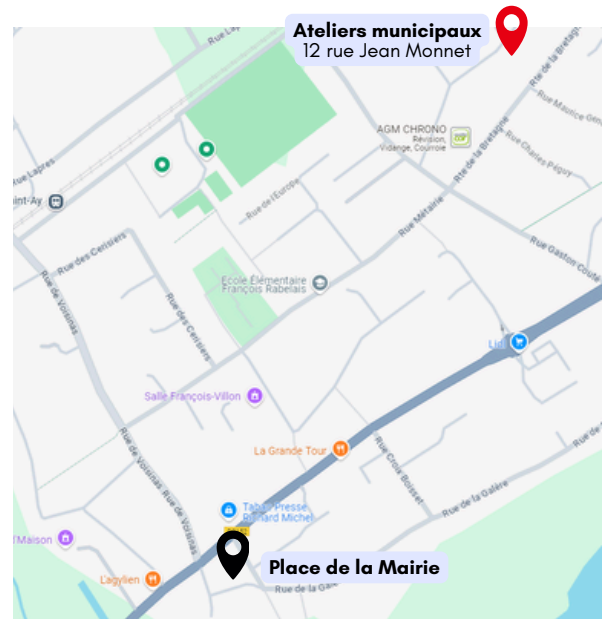
Nous envisageons de la poursuivre éventuellement en novembre, sauf résultats positifs et constants permettant un retour à la normale.

LA DISTRIBUTION D'EAU EN BOUTEILLES AUX HABITANTS DE SAINT-AY CONTINUE EN OCTOBRE



Mais attention les horaires de retrait ont changé :

- **Les mardis, mercredis, jeudis de 15h à 19h**
- **Lieu du retrait :** Aux ateliers municipaux, 12 rue Jean Monnet, Zone d'activités de Saint-Ay.
- Les habitants intéressés doivent se présenter aux jours et heures définis, **munis soit de la carte d'électeur, soit d'un justificatif de domicile.**
- **Retrait hebdomadaire** de 1 pack de 6 bouteilles de 1,5L par personne vivant au foyer.
- Distribution uniquement réservée à la boisson, pour tout autre usage, l'eau du robinet reste utilisable.
- **Pour nos aînés** qui ne pourraient pas se déplacer, nous vous invitons à **contacter la Mairie au 02.38.88.44.44.**



La distribution de l'eau en bouteilles en chiffres

Du 30 juillet au 29 août	112 palettes	56 448 bouteilles
Du 3 au 26 septembre	103 palettes	51 912 bouteilles
Du 1er au 3 octobre	26 palettes	13 104 bouteilles
Total 10 semaines	241 palettes	121 464 bouteilles

Soit 182 196 litres pour un **achat total de 19 429,20€** auxquels s'ajoute le coût des travaux sur le réseau.

Un Grand Merci aux membres de l'Équipe municipale et aux citoyens volontaires qui assurent tous bénévolement, avec dévouement et avec le sourire, la distribution de l'eau en bouteilles.

Nous resterons tous mobilisés jusqu'à la levée complète de l'interdiction de la consommation pour la boisson de l'eau du robinet.



6 COUVERTURES DU GYMNASE ET DU GROUPE SCOLAIRE

Les travaux de réfection de la couverture du gymnase A (suppression des translucides, isolation et révision complète) **commenceront en décembre 2024** (l'entreprise a été choisie et retenue) **pour s'achever fin janvier 2025** sauf intempéries (coût : 141 000€, comme prévu au budget. Subventions obtenues État/ Département : 98 000€). S'ajoutera en suivant en février la rénovation complète de l'éclairage des salles et annexes avec passage en LED (environ 50 000€).



Pour le groupe scolaire qui a 50 ans, dont les travaux de couverture **commenceront au printemps 2025**, l'appel d'offre va être lancé dans les prochains jours. Cet été et en attendant, nos services ont colmaté l'essentiel des fuites.

7 LA TÉLÉPHONIE MOBILE ET LES ANTENNES RELAIS

L'antenne d'Orange installée sur le château d'eau jusqu'à sa démolition doit faire impérativement l'objet d'une nouvelle implantation. Les opérateurs Bouygues Télécom et SFR ont souhaité également s'implanter afin d'offrir aux Agyliens une couverture de qualité et concurrentielle.

Ces différents projets auraient pu aboutir à la multiplication des pylônes à proximité des habitations.

Durant plus d'une année, la Municipalité a négocié avec succès avec ces 3 opérateurs afin qu'une solution cohérente, mutualisée et qualitative en termes de couverture mobile soit trouvée. Les opérateurs, après étude de la couverture optimale ont choisi le site des Ormeteaux, au nord-est de la commune et au plus loin possible des habitations.

Ainsi un seul pylône sera construit dans les prochains mois à cet emplacement. Il accueillera les antennes des 3 opérateurs, qui devraient offrir aux Agyliens une couverture de téléphonie mobile satisfaisante.

Nota : la couverture de l'opérateur Free est assurée depuis 2021 avec un pylône sur le site des Grandes Fontaines (au sud de la rue Creuse et en bordure de la voie ferrée).

8 MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE (MSP)

Le projet progresse dans de bonnes conditions. Le permis de construire va être délivré dans les prochaines semaines et l'appel d'offres pour la construction va être lancé fin octobre. Le début des travaux est prévu en janvier/février 2025. Sur les 18 professionnels de santé, qu'il nous sera possible d'accueillir (hors extension), 15 ont déjà confirmé leur souhait d'intégrer la MSP.

Quant aux 5 cabinets des bords de Loire (ancienne crèche), ils sont complets avec une orthophoniste, une psychologue, deux ostéopathes, une ergothérapeute et une infirmière kinésologue.



PROGRAMME DES MANIFESTATIONS COMMUNALES

Festival des Orgues

26 oct. 20h30 | Eglise de Saint-Ay
Ensemble Les Musiciens Bâtisseurs

Commémoration - Armistice du 11 novembre 1918

11 nov. 9h45 | Place de la Mairie
Suivi d'un vin d'honneur à l'issue de la cérémonie

29èmes Journées Artistiques Agyliennes

Exposition "Lumière de Loire

Du 9 au 11 nov. | Salle des mariages
9 nov. à 11h | Vernissage avec Christian Beaudin en tant qu'invité d'honneur

Les Comédiens d'Olivet présentent "Un coffre dans le salon" de Charles Istars

15 & 16 nov. à 20h30 et 17 nov. à 15h | Salle F. Villon

Concert de l'Harmonie de Saint-Ay

23 nov. à 18h | Salle F. Villon

Animations du Téléthon (Programme à confirmer)

Lectures de contes par la bibliothèque

27 nov. et 4 déc. de 10h30 à 11h
Mezzanine de la salle des fêtes

Tournoi futsal par l'ECSAF

29 nov. à 19h | Gymnase de Chaingy

Goûter de l'API et du Comité des fêtes

6 déc. à 16h30 | Préau de l'école élémentaire

Marche de 9km reliant Saint-Ay et Chaingy

7 déc. à 9h30 | Collège Nelson Mandela à Saint-Ay

Grand Spectacle du Téléthon

7 déc à 20h30 | Salle F. Villon

Ateliers créatifs enfants par l'API

8 déc de 14h à 18h | Salle F. Villon

Concert de Noël de la Chorale

15 déc. à 15h | Eglise de Saint-Ay

**Du 29
nov. au
15 déc.**



INFORMATIONS PRATIQUES



RECENSEMENT CITOYEN

Dès leur 16ème anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

Se munir des pièces suivantes :

- Livret de famille des parents,
- Carte nationale d'identité en cours de validité (le cas échéant, tout document justifiant de la nationalité française),
- Justificatif de domicile.

L'attestation de recensement est à conserver précieusement, aucun duplicata ne sera délivré par la Mairie.

Pour tout renseignement, contacter l'accueil de la Mairie ou le Centre du Service National d'Orléans :

csnj-orleans.contact.fct@intradef.gouv.fr



Recensement
de la population 2025

www.le-recensement-et-moi.fr

Le **recensement de la population** aura lieu à Saint-Ay du **16 janvier au 15 février 2025**. Un bulletin uniquement dédié au recensement vous sera distribué début 2025 afin de vous donner toutes les informations.

Recrutement de 6 agents recenseurs

- ✓ Majeur
- ✓ Sens de l'organisation
- ✓ Contacts humains
- ✓ Discrétion
- ✓ Confidentialité
- ✓ Aptitudes au travail administratif
- ✓ Disponible

Renseignements auprès
de Mme DURAND au
02.38.88.44.44

**Clôture des
candidatures : 15
novembre 2024**

Si vous cochez toutes les cases de cette liste, n'hésitez pas à postuler en adressant votre **CV et lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Maire, Frédéric CUILLERIER :**

- par courrier : Place de la Mairie 45130 Saint-Ay
- par mail : maire@ville-saint-ay.fr

Retrouvez sur le site internet de la commune, l'intégralité détaillée du budget communal et des budgets annexes.

www.ville-saint-ay.fr - Images issues des projets municipaux